

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 novembre 2011

N° 11-10-09

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2011

OBJET :

**Avenant au protocole
d'accord avec la Fédération
Nationale des Centres
Musicaux Ruraux pour
l'enseignement de la musique
à l'école publique.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la
séance :** 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER –
Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard
ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude
LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette
DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT –
Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline
ROLLAND – Odile CLAVIERES – Catherine MAREY – Philippe
DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY –
Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Sophie DURY -
Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Robert VIALELLE à Philippe DENIS – Joëlle VILLEMAGNE à
Catherine MAREY – Marie-Claire SAMOUILLET à Julien
GOUTAGNY - Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	16/11/2011
Accusé réception le	16/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-09

OBJET DE LA DELIBERATION :

AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES MUSICAUX RURAUX POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE A L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est liée par protocole d'accord avec la Fédération des Centres Musicaux Ruraux pour l'enseignement de la musique dans les écoles publiques (maternelle Le Petit Prince et élémentaire La Colombe). Ce protocole, répertorié sous le n° 420222, prévoit la révision du tarif de l'heure année qui, au 1^{er} janvier 2012 passe de 1 585,50 € à 1 627,00 € soit une augmentation de 2,62 % pour 13 heures hebdomadaires durant chaque semaine de l'année scolaire. Il convient de formaliser cette modification par un avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant proposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cet avenant au nom et pour le compte de la Commune,
- **PRECISE** que la dépense est imputée à l'article 6554 du budget communal.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14 novembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	16/11/2011
Accusé réception le	16/11/2011
Numéro de l'acte	11-10-09